



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 28 mars 2023]

Date de la convocation

22 mars 2023

Date de mise en ligne

30 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, : Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Antony MOUSSU, Martine MOSTARDI,

Absents : Dominique BOYER

N° 031/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Convention de partenariat Enedis dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

La transition énergétique constitue un élément essentiel des enjeux de transition écologique. Le programme « Petites Villes de Demain » poursuit l'objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les centres ville, et porte de ce fait des ambitions fortes en matière de transition énergétique, que ce soit par la maîtrise des consommations privées (habitat et entreprises) ou publiques (éclairage public), par le développement de la production d'électricité à partir de sources renouvelables (objectif de développement du photovoltaïque notamment) ou encore par le déploiement d'infrastructures propices au développement des mobilités décarbonées (bornes de recharges pour véhicules et vélos électriques par exemple).

Enedis, en qualité de gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité, propose aux collectivités de les accompagner dans leurs projets et plus particulièrement dans les actions qu'elles portent dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » sur les thématiques suivantes :

- Mise en œuvre de la transition écologique, opportunité pour le territoire, par la mise à disposition de données et un appui en termes d'analyse,
- Valorisation du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, ...) par une meilleure connaissance et par une gestion énergétique renforcée,
- Intégration des communes dans leur territoire par des solutions de mobilité innovantes,
- Accompagnement des élus pour mener leur projet.

D'une durée de 3 ans, la convention proposée permet de renforcer les échanges entre Enedis et la collectivité, dans le respect des règles relatives à la protection des données individuelles, et établit des modalités de travail à même de suivre l'efficacité des mesures prises en matière de transition énergétique. La convention proposée n'implique aucun engagement financier de la part de la collectivité.

Madame le maire propose aux élus d'approuver le projet de convention de partenariat entre Enedis et les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens joint à la présente délibération.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre Enedis et les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Rabastens tel que joint en annexe,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document lié à sa mise en œuvre,

CHARGE le Maire de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 29 mars 2023